



# **ÉVOLUTION DE LA CRÉATION D'ENTREPRISE EN FRANCE SUR LONGUE PÉRIODE : JANVIER 2000-SEPTEMBRE 2021**

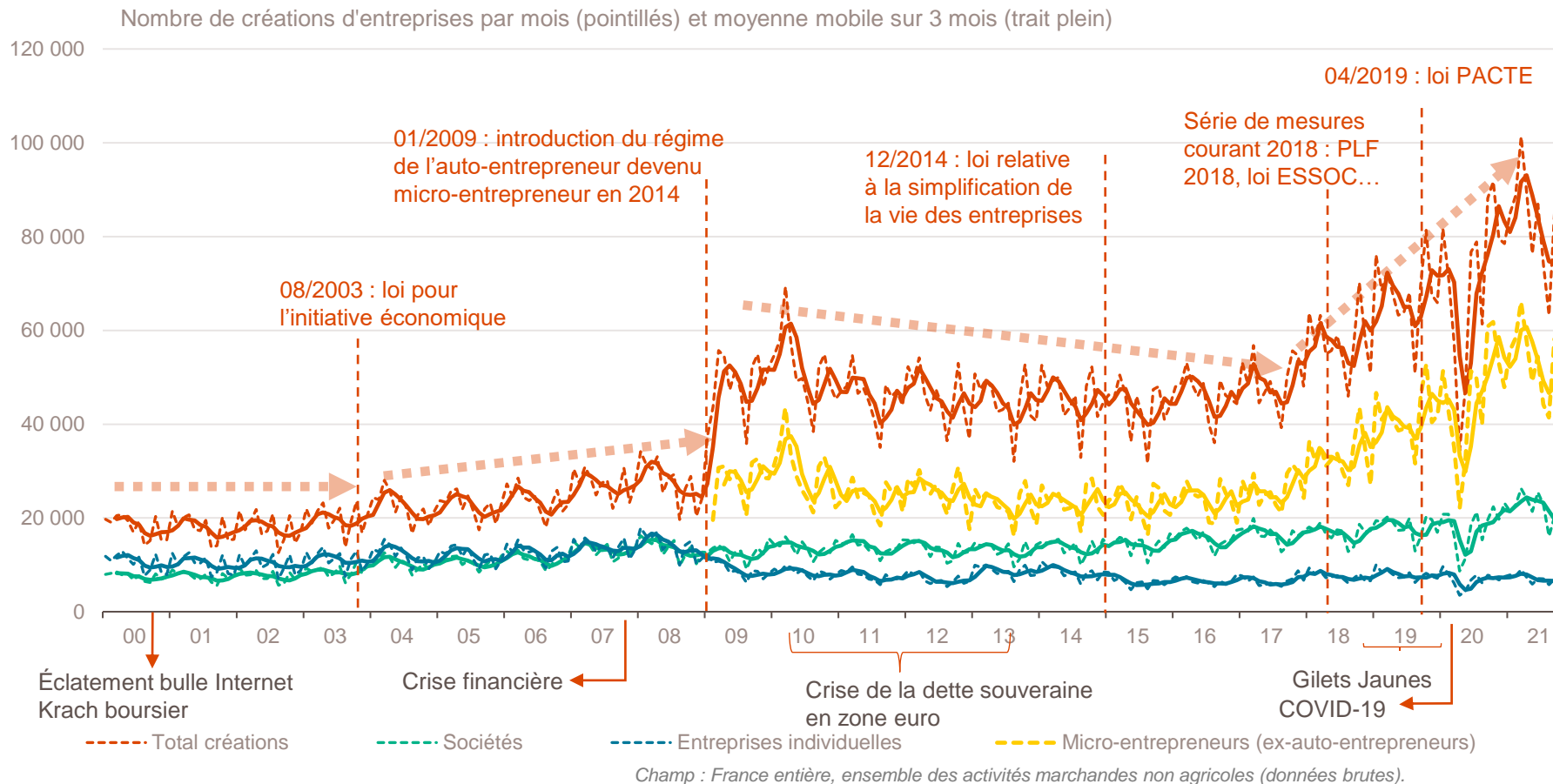
**29 NOVEMBRE 2021**

**Observatoire de la création d'entreprise**

# Quelques éléments pour comprendre les graphiques : contexte juridique et réglementaire de la création d'entreprise

Date	Intitulé	Tous statuts & hors micro-entrepreneurs	Micro-entrepreneurs (ex auto-entrepreneurs)
1 <sup>er</sup> septembre 2003	LOI n° 2003-721 pour l'initiative économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit au travail à temps partiel pour le salarié-créateur</li> <li>• Déduction de l'impôt sur le revenu du quart de l'investissement dans le capital d'une PME</li> <li>• Déduction de l'assiette de l'impôt sur le revenu des pertes en capital et du quart des intérêts d'emprunt</li> <li>• SARL au capital librement fixé</li> </ul>	
4 septembre 2008	LOI n° 2008-776 de modernisation de l'économie		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création du statut d'auto-entrepreneur : entreprise individuelle immatriculée sous le régime fiscal de la micro-entreprise (articles 50-0 et 102 ter du Code général des impôts) et bénéficiant d'un régime micro-social simplifié. Depuis le 20 décembre 2014, le terme de micro-entrepreneur le requalifie et les nouvelles dispositions de la loi Pinel du 18 juin 2014 s'appliquent</li> </ul>
20 décembre 2014	LOI n° 2014-1545 relative à la simplification de la vie des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une cinquantaine de mesures facilitant les relations entre l'Administration et les entreprises, adaptant le droit du travail, continuant la simplification du droit de l'urbanisme et de l'environnement, allégeant le droit des sociétés et simplifiant les obligations comptables et fiscales</li> </ul>	
Courant 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PLF 2018</li> <li>• Loi ESSOC</li> <li>• Loi de financement de la Sécurité sociale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PLF 2018 : baisse du taux d'impôt sur les sociétés jusqu'à 25 % d'ici 2022</li> <li>• Loi ESSOC du 10 septembre 2018 : le droit à l'erreur stipule qu'une entreprise n'est plus sanctionnée en cas d'erreur dans une déclaration fiscale ou administrative, sauf en cas de fraude ou de récidive. La bonne foi de l'entreprise est présumée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PLF 2018 : doublement des seuils de chiffre d'affaires pour bénéficier des avantages fiscaux et sociaux attachés au statut de micro-entrepreneur</li> <li>• Loi de financement de la Sécurité sociale : congé maternité unique (depuis la rentrée 2017), élargissant les droits de congé maternité des femmes micro-entrepreneurs</li> </ul>
11 avril 2019	LOI n° 2019-486 : Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suppression du SPI (stage de préparation à l'installation)</li> <li>• Création d'un registre dématérialisé et d'un guichet en ligne uniques pour les démarches administratives</li> <li>• Création des sociétés à mission : possibilité pour les entreprises de se doter d'une raison d'être</li> <li>• Simplification des seuils sociaux</li> <li>• Réforme de la procédure de liquidation judiciaire avec la limitation du délai de la procédure de liquidation</li> <li>• Allègement de l'obligation comptable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fusion du régime social des indépendants (RSI) avec le régime général</li> <li>• Augmentation de l'exonération des cotisations d'assurance maladie et maternité</li> <li>• Exonération des entreprises de la cotisation foncière minimum des entreprises (CFE) réalisant moins de 5 000 € de chiffre d'affaires</li> <li>• Suppression de l'obligation d'un compte bancaire pour les plus petits micro-entrepreneurs</li> </ul>
20 novembre 2019	Décret n° 2019-1215 sur l'ACRE		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction du délai d'exonération de 3 ans à 1 an</li> <li>• Réinstauration des conditions restreintes d'éligibilité pour bénéficier de l'ACRE</li> </ul>

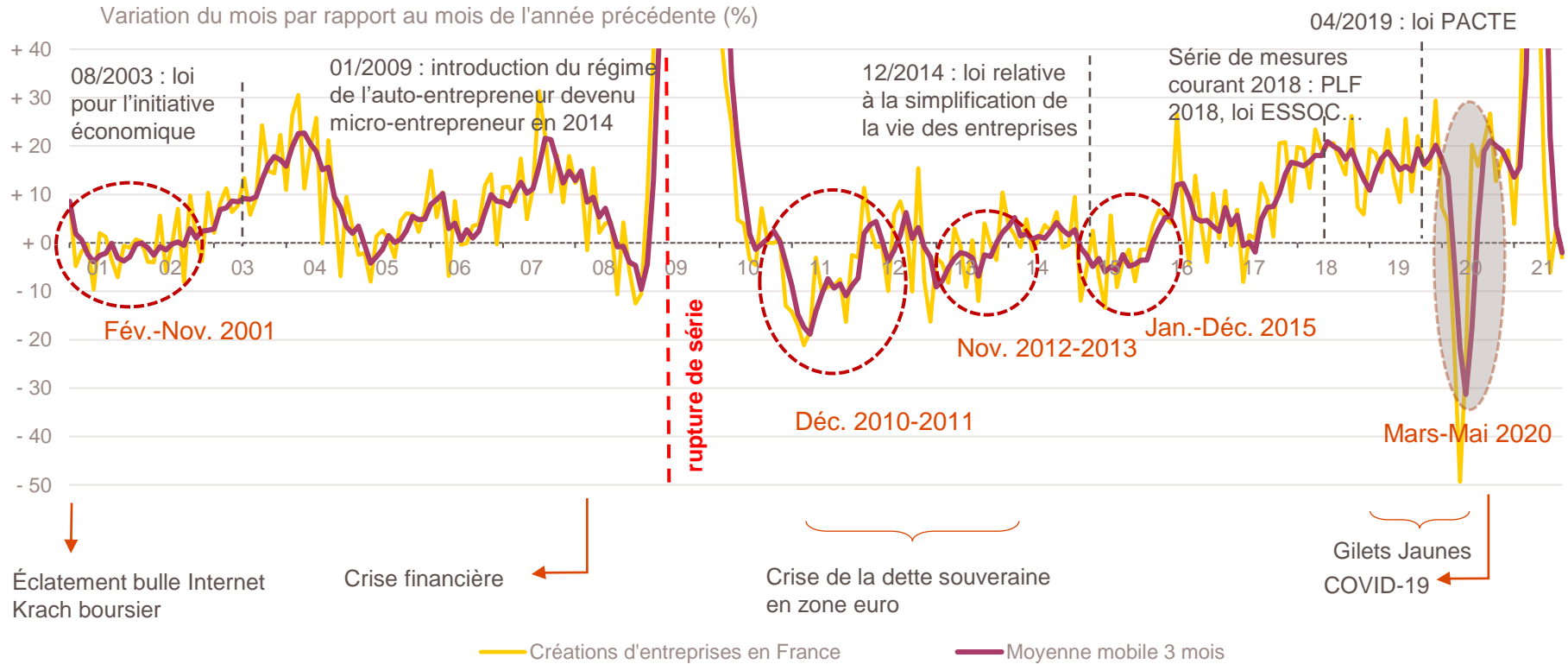
# Les 4 phases de la création d'entreprise en France...



Source : Insee (Sirene). Traitements Observatoire de la création d'entreprise.

- **Tendance à la hausse sur longue période** des initiatives entrepreneuriales avec une **accélération** des créations depuis 2017, tous statuts confondus, en lien notamment avec une conjoncture économique et des conditions de crédit très favorables, mais aussi des réformes réglementaires en faveur de la création d'entreprise, notamment à partir de 2018 (voir supra).
- **4 phases de la création d'entreprise en France** : de 2000 à 2003 (stable), de 2004 à 2008 (en hausse), de 2009 à 2016 (pic avec l'introduction du régime de l'auto-entrepreneur, puis en baisse) et de 2017 à aujourd'hui (en forte hausse sauf durant les 3 mois du confinement de mars à mai 2020).
- **Une 5<sup>e</sup> phase d'éventuelle correction** semble se dessiner depuis juin 2021, vraisemblablement en lien avec le contrecoup de la reprise au S2 2020.

# ... marquées par 4 périodes de recul prolongé ante-COVID

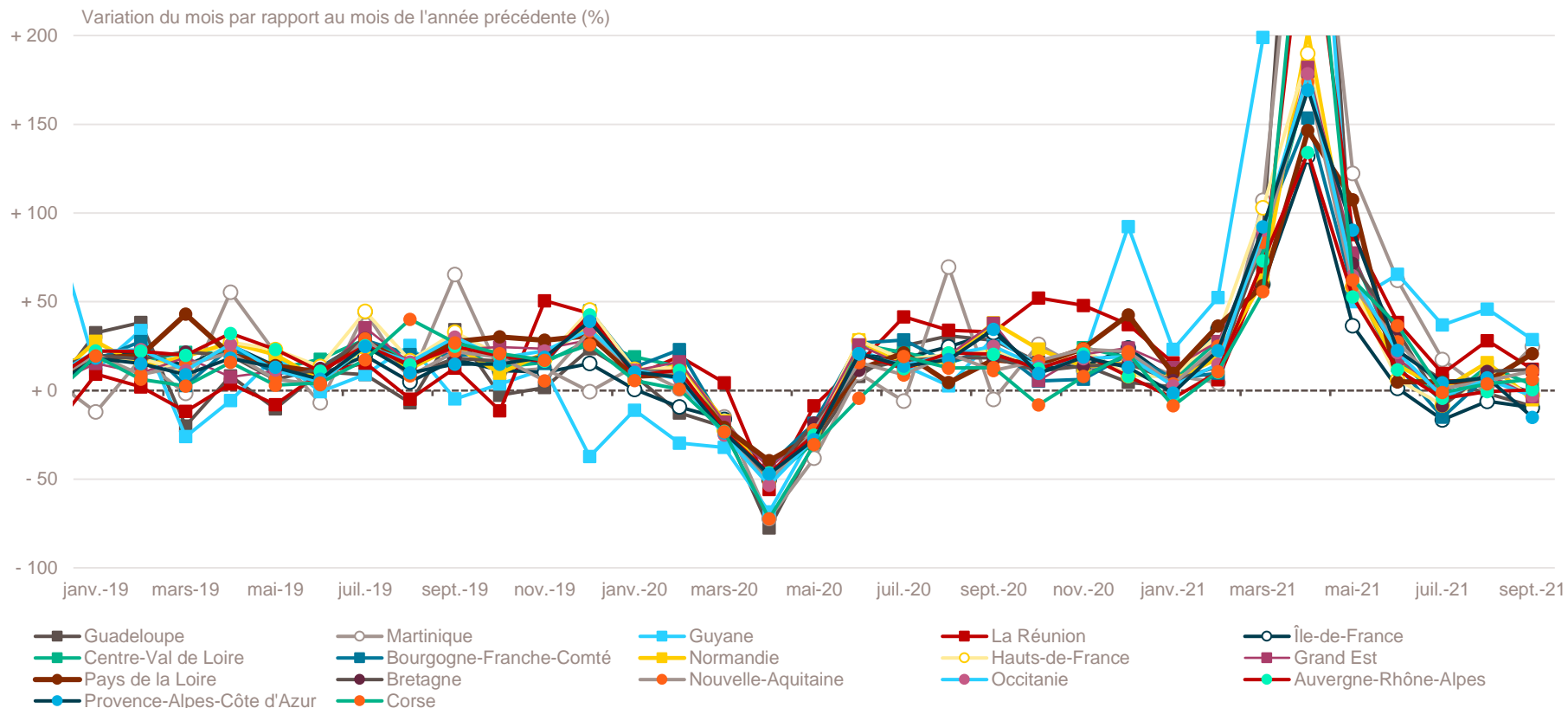


Champ : France entière, ensemble des activités marchandes non agricoles (données brutes).

Source : Insee (Sirene). Traitements Observatoire de la création d'entreprise.

- L'année 2020 a été marquée par **deux périodes contradictoires. La création d'entreprise a fortement baissé** durant les trois mois du premier confinement (- 31 % de mars à mai 2020 par rapport aux mêmes mois de 2019) avant de **connaître une forte reprise** (+ 19 % sur la période de juin à décembre 2020 par rapport aux mêmes mois de 2019) pour finir l'année 2020 à + 4 % par rapport à 2019.
- La reprise s'est poursuivie tout au long du **premier semestre 2021 (+ 43 % par rapport au S1 2020)**. Corrigé de l'impact du premier confinement, qui avait provoqué une chute nette de la création d'entreprise de mars à mai 2020 puis une reprise forte dès juin, la dynamique entrepreneuriale réelle sur les six premiers mois de 2021 se situerait entre + 17 % et + 18 %.
- Après un essoufflement de la création d'entreprise en juillet 2021 (- 6 % par rapport à juillet 2020) et une légère hausse en août (+ 3 %), la création d'entreprise observée en septembre 2021 est de nouveau en baisse (- 3 %).

# Variation en région avant et après le début de la pandémie

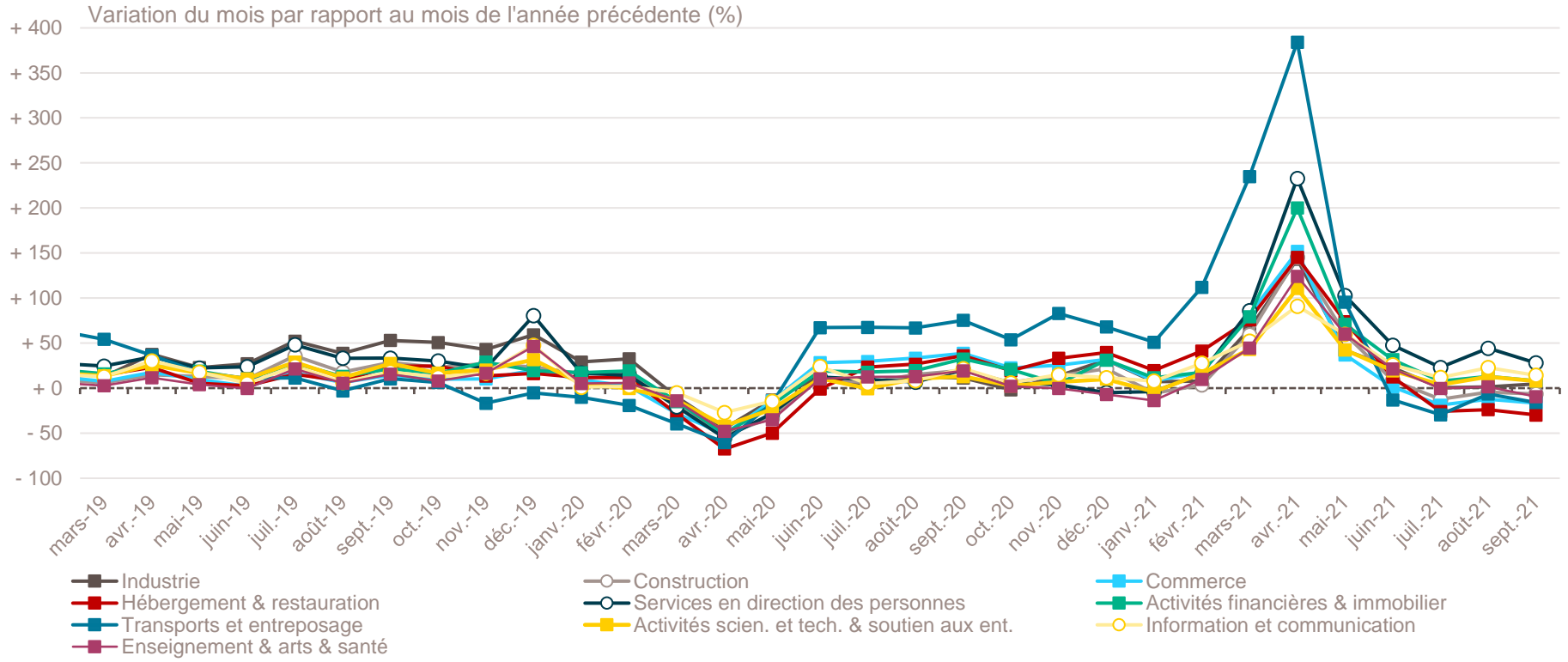


Champ : France entière, ensemble des activités marchandes non agricoles (données brutes).

Source : Insee (Sirene). Traitements Observatoire de la création d'entreprise.

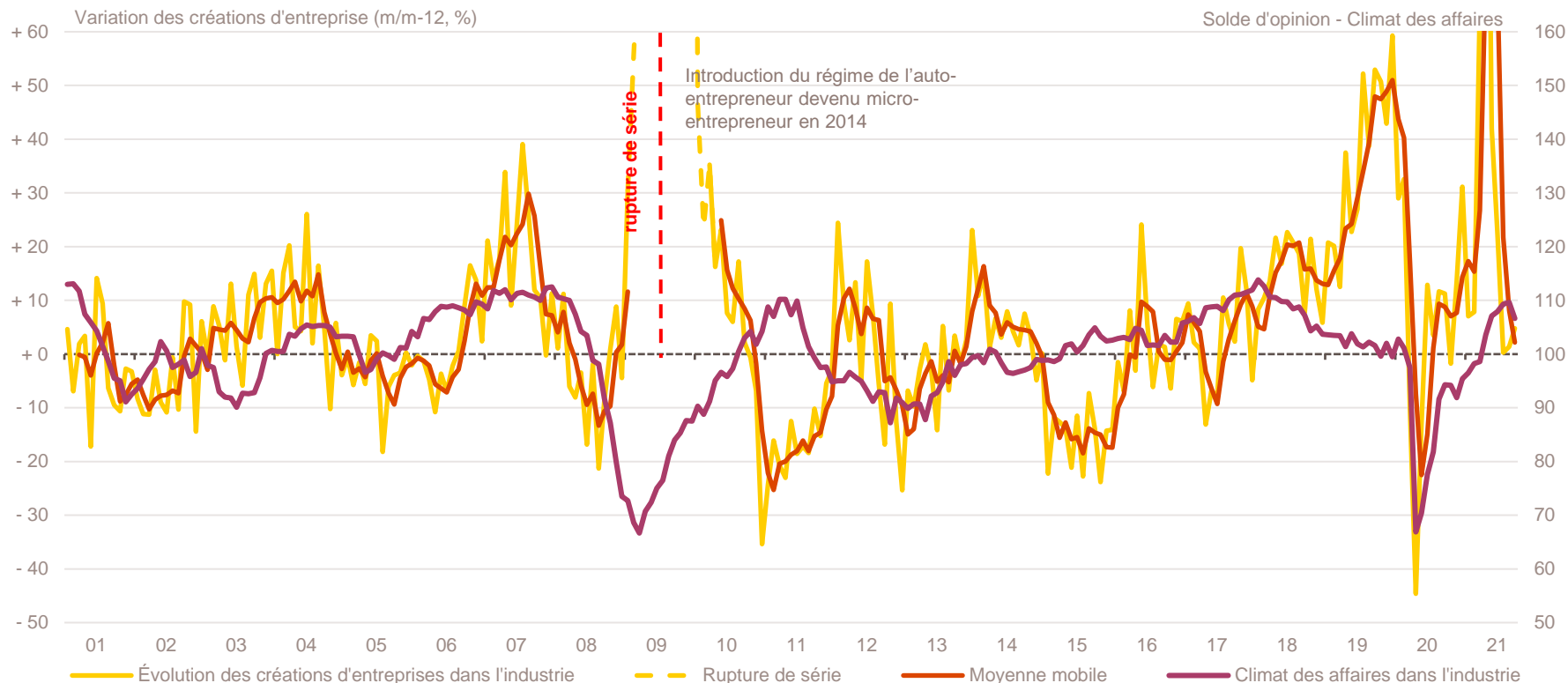
- **Toutes les régions ont vu leur création d'entreprise baisser entre mars et mai 2020** (entre - 21 % à La Réunion, la région la plus résiliente et - 44 % en Martinique, la région la plus affectée) et **toutes ont connu une reprise à partir de juin 2020** (entre + 8 % en Corse et + 37 % à La Réunion par rapport à juin-décembre 2019). Ainsi, sur l'année entière, **la création d'entreprise est en hausse dans toutes les régions en 2020 par rapport à 2019 à l'exception de la Corse et de la Martinique.**
- Après le pic d'avril 2021, la création d'entreprise au global continue de croître, mais à un rythme de plus en plus lent (en valeur observée).
- **En septembre 2021, le nombre de créations d'entreprises est en baisse dans 8 régions** : entre - 15 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur et - 2 % en Bourgogne-Franche-Comté. À l'inverse, les plus fortes hausses sont observées en Guyane (+ 29 %), en Martinique (+ 25 %) et en Pays de la Loire (+ 21 %).

# Covid-19 : un choc sectoriel asymétrique et disruptif



Champ : France entière, ensemble des activités marchandes non agricoles (données brutes).  
 Source : Insee (Sirene). Traitements Observatoire de la création d'entreprise.

- Le premier confinement (mars-mai 2020) a affecté la création d'entreprise dans tous les secteurs : **l'ampleur du recul a été très élevée dans l'hébergement-restauration** (- 48 % par rapport à mars-mai 2019) alors que le secteur **information et communication a été le moins touché**, même si la baisse des créations y est non négligeable (- 14 % par rapport à mars-mai 2019).
- La **reprise entrepreneuriale s'effectue dès le mois de juin et concerne également tous les secteurs**. Le nombre de créations d'entreprises **progresses sans discontinuer jusqu'en décembre 2020 et malgré le deuxième confinement**. Cet élan est particulièrement intense dans le secteur des transports et de l'entreposage (+ 65 % par rapport à juin-décembre 2019).
- L'essoufflement de la création dans les transports et entreposage qui a commencé en juin 2021 se poursuit de façon ininterrompue en septembre (de même pour l'hébergement & la restauration depuis juillet). La création d'entreprise dans les services en direction des personnes et dans l'information et communication continue sur sa lancée.

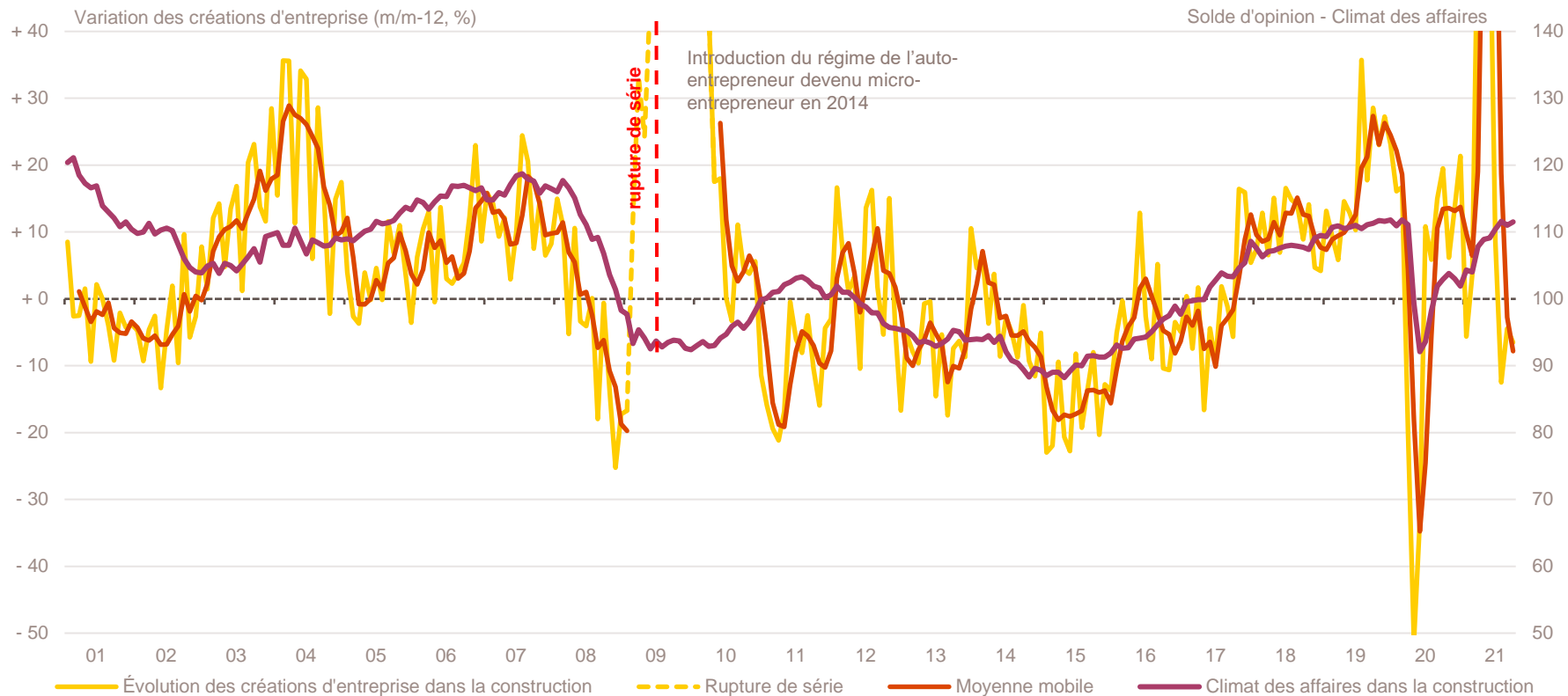


Champ : France entière, ensemble des activités marchandes non agricoles (données brutes).

Source : Insee (Sirene, Climat des affaires). Traitements Observatoire de la création d'entreprise.

- **Depuis l'introduction du régime du micro-entrepreneur, l'évolution des créations (tous statuts juridiques confondus) dans l'industrie est plus volatile** avec :
  - des **périodes d'évolution quelque peu contracycliques** par rapport au climat des affaires de l'industrie ;
  - une certaine **persistance des comportements de création** lorsque la conjoncture commence à se dégrader.
- **De juin 2020 à juin 2021, la création d'entreprise dans l'industrie a repris nettement plus que le climat des affaires.**
- Avec un climat des affaires qui s'améliore depuis avril 2021, **la création d'entreprise observée dans l'industrie s'accélère en septembre 2021 (+ 5 %)**, une évolution qui se situe dans la fourchette d'évolution « normale » hors effet Covid-19 (effet de base) calculée pour ce mois\*, signifiant que l'évolution reprend son cours normal dans ce secteur.

\* Sous l'hypothèse d'une évolution « normale » estimée entre - 3 % et + 5 % par rapport à une valeur théorique en septembre 2020 obtenue par lissage exponentiel.



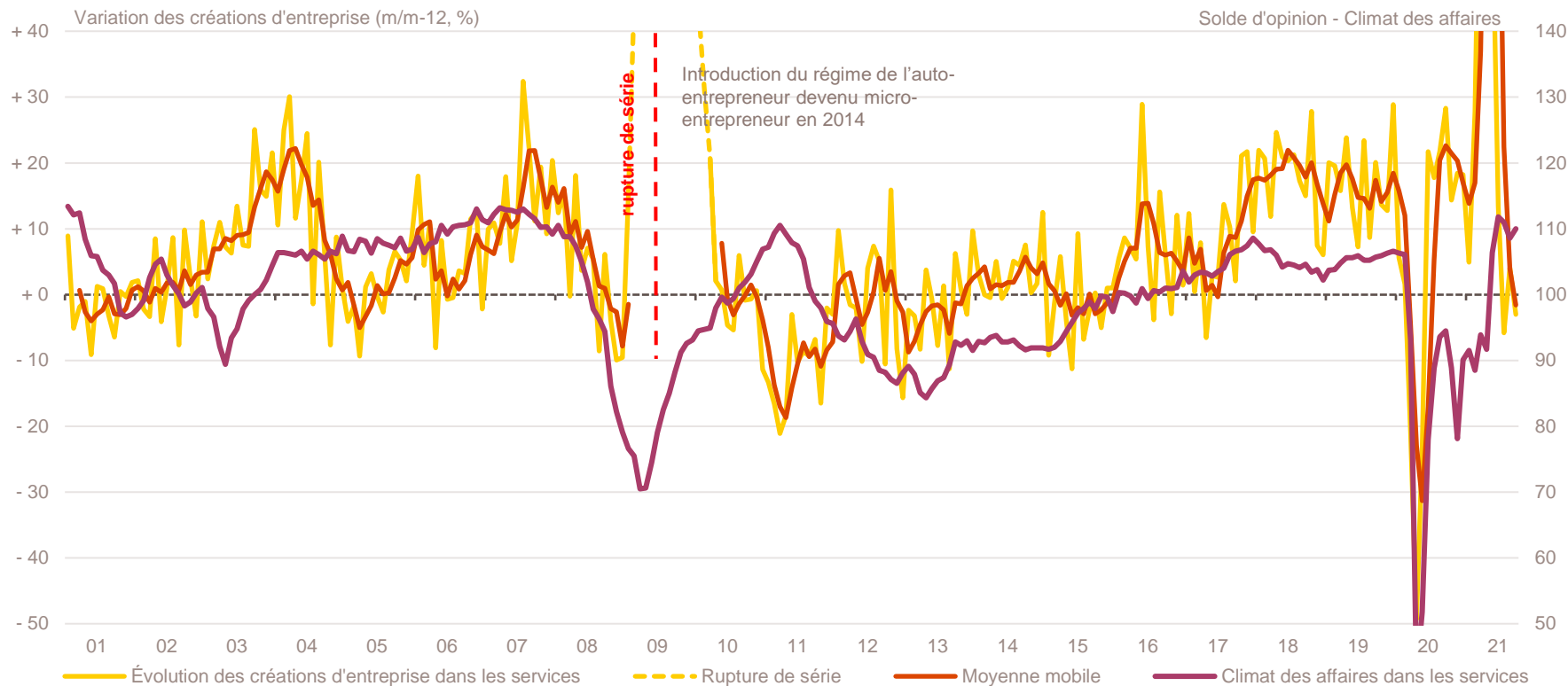
Champ : France entière, ensemble des activités marchandes non agricoles (données brutes).

Source : Insee (Sirene, Climat des affaires disponible jusqu'au 01/03/2020). Traitements Observatoire de la création d'entreprise.

- L'évolution du nombre de créations d'entreprises de la construction **suit en général de très près la conjoncture économique** approximée par le climat des affaires dans le secteur.
- **Le nombre de créations d'entreprises observé dans la construction diminue depuis le mois de juillet (- 7 % en septembre 2021),** une baisse inférieure à la fourchette d'évolution estimée hors effet Covid-19 (effet de base) pour ce mois\*, signifiant que la dynamique entrepreneuriale dans ce secteur subit le contrecoup de la reprise au S2 2020.

\* Sous l'hypothèse d'une évolution « normale » estimée entre + 4 % et + 8 % par rapport à une valeur théorique en septembre 2020 obtenue par lissage exponentiel.



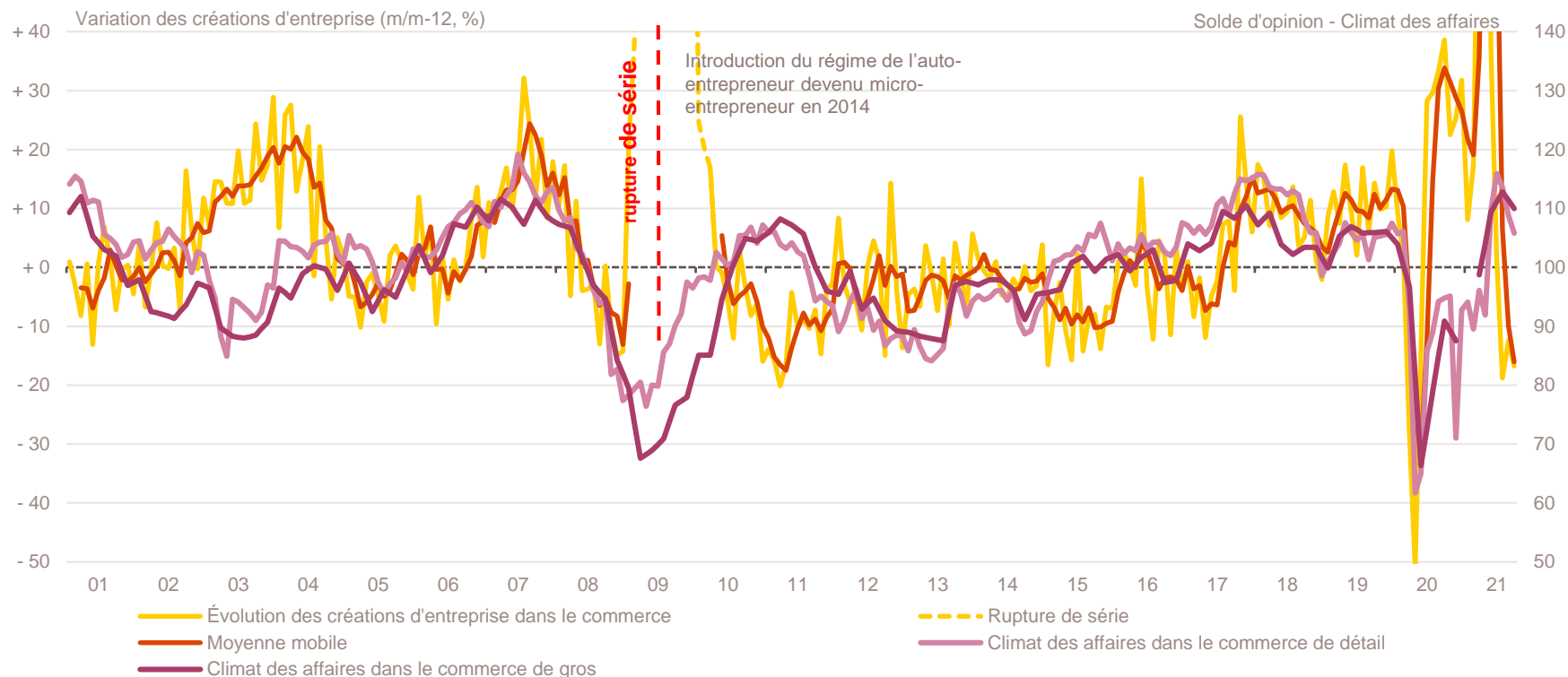


Champ : France entière, ensemble des activités marchandes non agricoles (données brutes).

Source : Insee (Sirene, Climat des affaires). Traitements Observatoire de la création d'entreprise.

- L'évolution du nombre de créations d'entreprises de services **suit, elle aussi, celle de la conjoncture économique** dans le secteur, à l'exception de la période récente.
- **Entre juin 2020 et juin 2021, la dynamique de reprise des créations d'entreprises dans les services, appuyée par l'amélioration du climat des affaires, est supérieure et constante par rapport à celle observée dans l'industrie et le commerce.**
- Le climat des affaires reste élevé dans les services en septembre 2021, tandis que **le nombre de créations d'entreprises observé est en baisse (- 3 %)**, avec une évolution inférieure à la fourchette d'évolution estimée hors effet Covid-19 (effet de base) pour ce mois\*, signifiant que la dynamique entrepreneuriale dans ce secteur subit le contrecoup de la reprise au S2 2020.

\* Sous l'hypothèse d'une évolution « normale » estimée entre + 13 % et + 18 % par rapport à une valeur théorique en septembre 2020 obtenue par lissage exponentiel.



Champ : France entière, ensemble des activités marchandes non agricoles (données brutes).

Source : Insee (Sirene, Climat des affaires disponible jusqu'au 01/05/2020). Traitements Observatoire de la création d'entreprise.

- L'évolution des créations d'entreprises dans le commerce reste dans l'ensemble **cohérente avec les mouvements de conjoncture**, à l'exception de la période récente.
- Les **amplitudes de réaction à la conjoncture demeurent resserrées**, ce qui n'est plus le cas depuis la crise sanitaire.
- **Depuis juin 2020, le commerce est le secteur où l'essor du nombre de créations d'entreprises est le plus élevé, après le transport et entreposage.**
- Malgré un climat des affaires nettement amélioré, **le nombre de créations d'entreprises observées dans le commerce diminue fortement par rapport au mois de septembre 2020 (- 17 %)**, un rythme largement en dessous de l'estimation hors effet Covid-19 (effet de base)\*, signifiant que la dynamique entrepreneuriale dans ce secteur subit le contrecoup de la reprise au S2 2020.

\* Sous l'hypothèse d'une évolution « normale » estimée entre + 5 % et + 7 % par rapport à une valeur théorique en septembre 2020 obtenue par lissage exponentiel.



# OBSERVATOIRE DE LA CRÉATION D'ENTREPRISE

Observer et comprendre le phénomène de la création d'entreprise en France  
pour mieux cerner les besoins et attentes des créateurs

Toutes nos productions sont disponibles sur le [site de Bpifrance Création](#)